

RCS : AJACCIO
Code greffe : 2001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00207
Numéro SIREN : 882 452 337
Nom ou dénomination : 2P73

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2021 sous le numéro de dépôt 1496

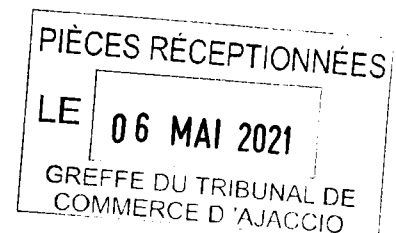
2P73

Société par actions simplifiée au capital de 5.777.000 euros

Siège social : Le Ricanto - 20090 AJACCIO

RCS – Ajaccio 882 452 337

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2P73, SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, EN SOCIETE CIVILE



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2P73, SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, EN SOCIETE CIVILE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 23 avril 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

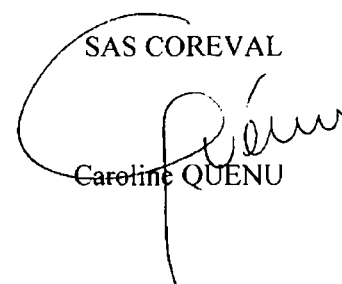
- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice et notamment des impacts sur l'activité de la société de la pandémie de Covid-19, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Ajaccio, le 4 mai 2021

Le commissaire à la transformation

SAS COREVAL

Caroline QUENU

Software